Accès : L'accès est un passage privé, non ouvert à la circulation publique, situé sur l'emprise de la propriété ou aménagé sur fonds voisin reliant la construction.
Il correspond donc selon le cas à un linéaire de façade du terrain (portail), ou de la construction (porche), ou portion de terrain (bande d'accès ou servitude de passage), par lequel les véhicules motorisés pénètrent sur le terrain de l'opération depuis la voie de desserte ouverte à la circulation publique.

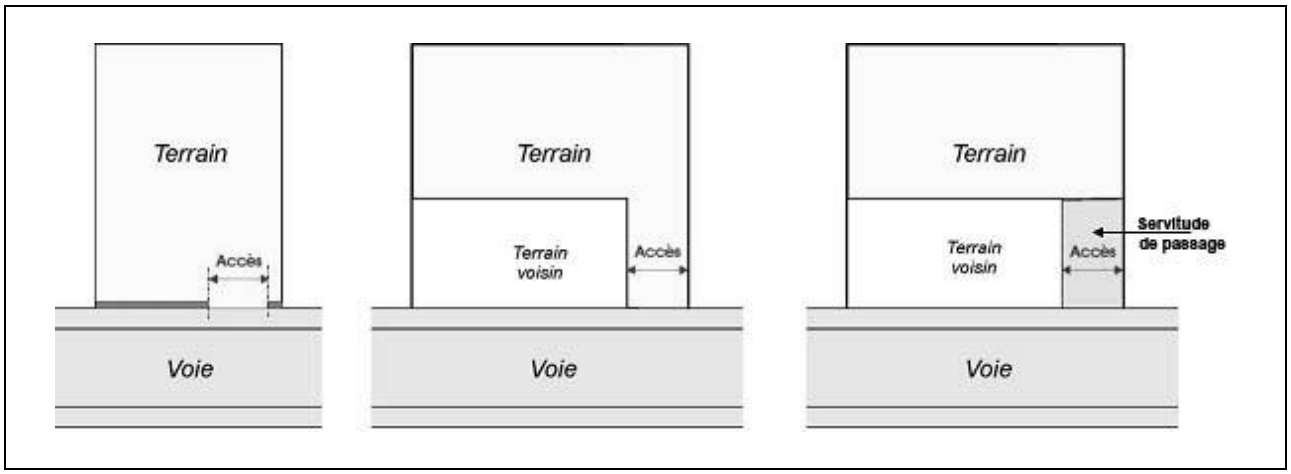

Acrotère : Elément de façade situé au-dessus de l'égout du toit. C'est un muret situé en bordure de toitures terrasses pour permettre le relevé d'étanchéité.

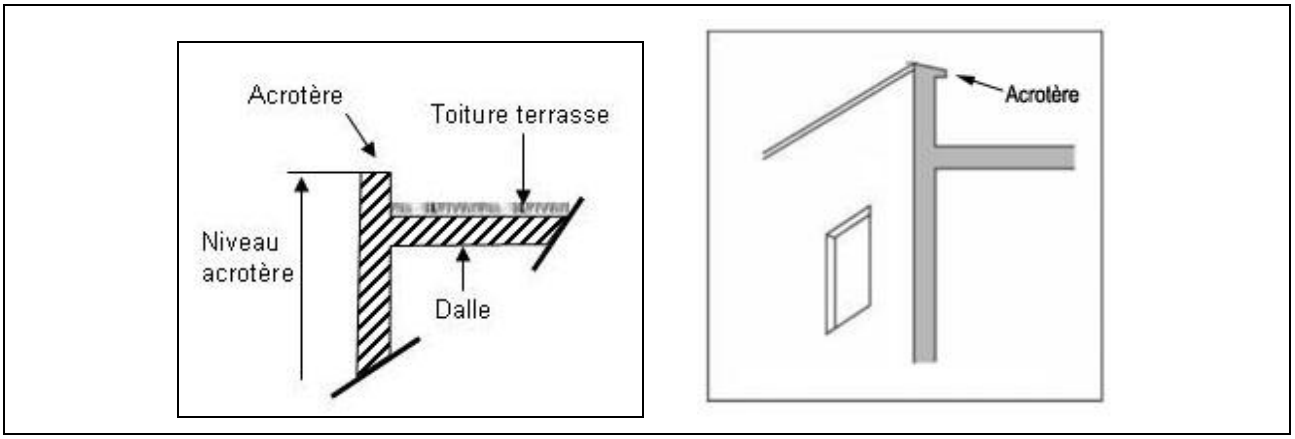

Annexe : Une annexe est une construction secondaire, de dimensions réduites et inférieures à la construction principale, qui apporte un complément aux fonctionnalités de la construction principale, tels que réserves, celliers, bûchers, remises, abris de jardins, garages, ateliers non professionnels,... Elle peut être accolée ou non à la construction principale avec qui elle entretient par conséquent un lien fonctionnel.
Dans les zones inondables rouge, orange, saumon et bleu de la carte réglementaire du PPRI de la vallée de l'Yerres, la superficie de la ou des annexes ne doit pas dépasser 10 m² d'emprise au sol et elles seront ouvertes sur au moins 3 côtés.
Dans les zones inondables ciel et vert de la carte réglementaire du PPRI de la vallée de l'Yerres, la superficie de la ou des annexes ne doit pas dépasser 15 m² d'emprise au sol et elles seront ouvertes sur au moins 3 côtés.

Bardage : Revêtement d'un mur, réalisé en matériaux minces de charpente (bois), de couverture (tuiles, ardoises) ou métallique.

Bâtiments d'activités :
Bâtiment servant à exercer une profession, à l'exclusion d'habitation ou d'équipement public.

Bâtiment ou construction annexe :
Il s'agit d'un bâtiment situé sur le même terrain que la construction principale, mais non accolé à cette dernière. Il n'est affecté ni à l'habitation, ni à l'activité, par exemple : garage, abri de jardin.

Bâtiment ou construction principale :
C'est le bâtiment ayant la fonction principale dans un ensemble de constructions ou le bâtiment le plus important dans un ensemble de constructions ayant la même fonction.

Coefficient d'occupation du sol :
Le C.O.S. fixe la densité maximale de construction susceptible d'être édifiée sur un même terrain. Plus précisément, il s'agit du rapport exprimant le nombre de mètres carrés de surface de plancher susceptibles d'être construits par mètre carré au sol. A titre d'exemple, un C.O.S. de 2 signifie que l'on peut construire deux mètres carrés de surface de plancher pour chaque mètre carré de terrain.

Clôture ajourée :
Une clôture vise à clore un terrain sur les limites donnant sur les voies et emprises publiques ou privées ou en retrait de celles-ci, ainsi que sur les limites séparatives.
Une clôture est considérée comme ajourée lorsque qu'elle permet une transparence visuelle de manière régulière tout le long du linéaire avec une composition respectant au minimum 1/3 de vide et au maximum 2/3 de plein sur la partie ajourée de la clôture.

Lors de l'édification d'une clôture, les liens et passages sont à favoriser pour la circulation de la microfaune, notamment les hérissons, qui sont les alliés des jardiniers en se nourrissant de limaces et chenilles entre autres. Des clôtures sans soubassement seront aménagées entre les jardins, avec de petits espaces de passage de 10 cm de diamètre environ. Dans le cas de construction d'un soubassement maçonné servant de mur de soutènement, des barbacanes devront être réalisées. Il s'agit d'un trou étroit pratiqué dans l'épaisseur du mur de soutènement en partie basse, pour faciliter l'écoulement des eaux d'infiltration provenant de la terre soutenue.

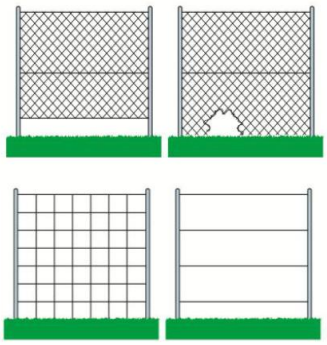

Exemples de clôtures permettant le libre passage de la petite faune. Ces méthodes (espace ou trous au pied) peuvent également être appliquées aux murs et palissades.

Comble : Le comble est un espace situé sous la toiture. Il s'agit d'un volume intérieur délimité par les versants de toiture et le dernier plancher.

Cour : Espaces libres à l'intérieur des terrains sur lesquels les pièces d'habitation ou de travail des bâtiments qui les bordent, peuvent prendre du jour et de l'air.

Division parcellaire :
Une division parcellaire consiste à séparer une parcelle en plusieurs parcelles appelées lots. Elle se fait à l'initiative du propriétaire du terrain.

Emprise au sol :
C'est la surface au sol que tous les bâtiments occupent sur le terrain : elle correspond à la projection verticale hors œuvre de la ou des constructions au sol, exception faite des saillies traditionnelles, éléments architecturaux. Les sous-sols totalement enterrés ne sont pas compris dans l'emprise au sol.

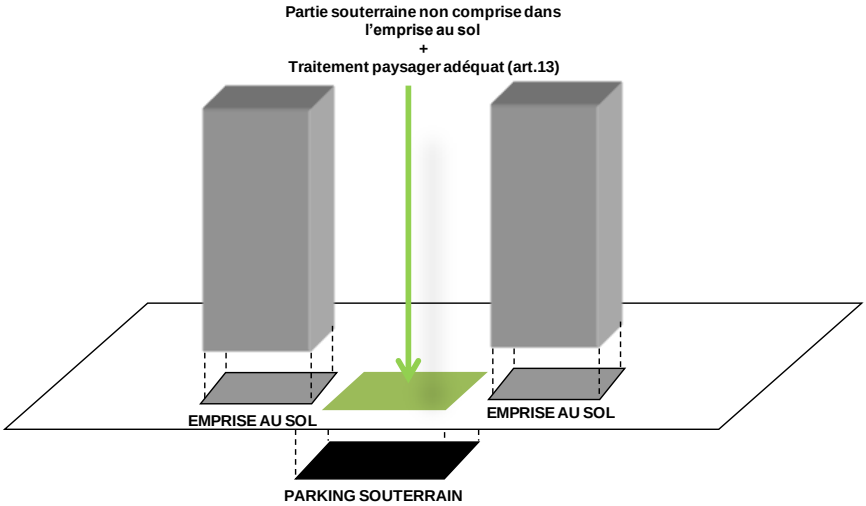

Faîtage : Ligne de jonction supérieure de 2 pans de toiture, inclinés suivant des pentes opposées. (cf. la hauteur de construction)

Hauteur de construction (art.10) :
La hauteur est mesurée à partir du sol naturel avant les travaux d'exhaussements ou d'affouillements du sol nécessaires pour la réalisation du projet.

La <u>hauteur de la façade</u> de la construction est définie par la différence d'altitude entre le niveau du terrain naturel en tout point et la gouttière ou l'acrotère.
Cette hauteur se mesure verticalement en chaque point de la construction.

La <u>hauteur au faîtage</u> est définie par la différence d'altitude entre la partie la plus élevée de la construction ou de l'ouvrage et le niveau du terrain naturel en tout point.
Cette hauteur se mesure verticalement en chaque point de la construction.

Ne sont pas pris en compte pour définir cette hauteur : les balustrades et garde corps à claire-voie ; la partie ajourée des acrotères ; les pergolas ; les souches de cheminée ; les locaux et édicules techniques ; les accès aux toitures terrasses.

Calcul de la hauteur selon le type de toiture

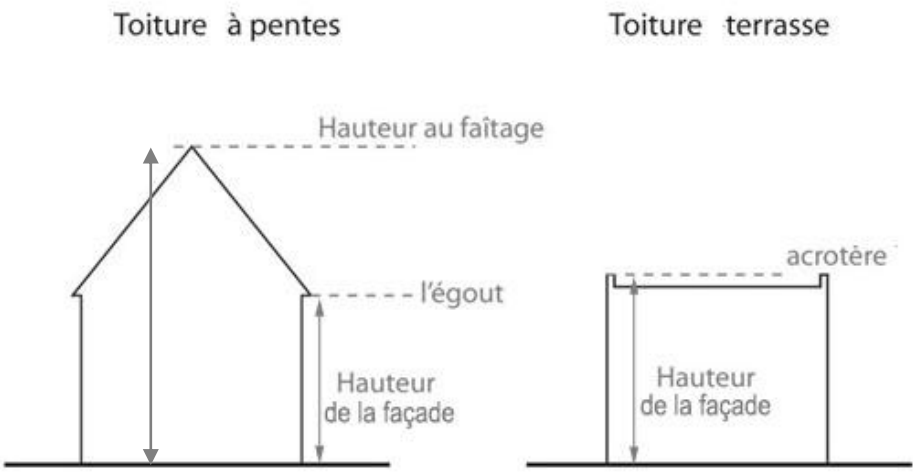

Jour de souffrance :

Les jours de souffrance sont des ouvertures laissant passer la lumière, mais interdisant les vues. Elles sont fixes à verre dormant et en hauteur. Un verre dormant est un verre fixe et translucide ne laissant passer que la lumière sans vue.
L'article 677 du Code Civil précise que " *ces fenêtres ou jours ne peuvent être établis qu'à 26 dm (2,60m) au-dessus du plancher ou sol de la pièce que l'on veut éclairer, si c'est à rez-de-chaussée, et à 19 dm (1,90m) au-dessus du plancher pour les étages supérieurs* ".

Limite séparative :

Ligne commune, séparant deux propriétés privées.

Lucarne : Ensemble particulier d'une toiture permettant de réaliser une ouverture verticale, créant une vue directe.

Mitoyenneté : Se dit d'un élément situé sur la limite séparative et qui est propriété commune des deux propriétaires. Par extension, se dit d'un élément situé en bordure de la limite séparative.

Ouvertures créant des vues directes (au sens du présent règlement) :

- Les ouvertures brutes de type imposte,
- Les portes totalement ou partiellement vitrées (vitrage transparent),
- Les fenêtres et châssis ouvrants, quelques soient leur modes d'ouvertures y compris oscillo-battant,
- Les châssis de toiture, les fenêtres de toits, les fenêtres des lucarnes ou des chiens assis,
- Les châssis fixes à verres transparents quelle que soit leur surface.

Pan de toiture : Surface plane de toiture

Pare-vue : Panneau, ajouré ou non, permettant d'éviter le regard des passants ou des voisins sur un jardin, une terrasse, un balcon, …
Les clôtures pleines ne sont pas considérées comme des pare-vues sur ouvrage.

Passage d'accès :

Allée desservant une propriété foncière. Une allée desservant plusieurs propriétés foncières est considérée comme une voie.

Plan de masse :

Plan d'un terrain faisant apparaître entre autre le projet de construction, les constructions existantes sur le site, la voie d'accès. **Ce plan est coté en 3 dimensions**.

Pleine terre : Un espace peut être qualifié de pleine terre s'il n'est le support d'aucun aménagement autre que les aménagements propres aux jardins et espaces verts, ni d'aucune construction, aussi bien au-dessus du sol qu'au-dessous du niveau du sol naturel. Il peut en revanche être traversé par des réseaux techniques aériens ou souterrains.
Sont considérés comme espaces de pleine terre, toutes les surfaces perméables liées aux jardins et espaces verts qui sont maintenues ou reconverties en terre et qui ne sont pas situées sur des constructions (dalle, toit, terrasse, …).
Les places de stationnements, les allées et cheminements imperméabilisés ainsi que les aires de manœuvres ne peuvent pas être considérés comme espaces de pleine terre. L'evergreen et les parkings en sous-sol font perdre la qualité de pleine terre.

Rampe : Pente d'une voie d'accès automobile ou piétonnier. Partie haute d'un garde-corps dans un escalier.

Réhabilitation/rénovation :
Réhabilitation : remise aux normes du bâtiment existant
Rénovation : restructuration, reconstruction dans les volumes existants.

Retraits par rapport aux limites séparatives ou par rapport a une autre construction :
Le retrait correspond à la distance séparant toute construction des limites séparatives ou d'une autre construction.
Ne sont pas comptés pour le calcul du retrait, les éléments de modénature, les perrons, les marquises, les auvents, les pergolas, les escaliers, les sas d'entrée d'une emprise au sol de moins de 5 m², les débords de toiture ainsi que les parties enterrées des constructions.

Surface de plancher :
Au titre de l'article R. 111-22 du Code de l'Urbanisme, la surface de plancher de la construction est définie comme étant :
« […] égale à la somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction :

1. des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ;
2. des vides et des trémies afférentes aux escaliers et ascenseurs ;
3. des surfaces de plancher d'une hauteur sous plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre ;
4. des surfaces de plancher aménagées en vue du stationnement des véhicules motorisés ou non, y compris les rampes d'accès et les aires de manœuvres ;
5. des surfaces de plancher des combles non aménageables pour l'habitation ou pour des activités à caractère professionnel, artisanal, industriel ou commercial ;
6. des surfaces de plancher des locaux techniques nécessaires au fonctionnement d'un groupe de bâtiments ou d'un immeuble autre qu'une maison individuelle au sens de l'article L. 231-1 du code de la construction et de l'habitation, y compris les locaux de stockage des déchets ;
7. des surfaces de plancher des caves ou des celliers, annexes à des logements, dès lors que ces locaux sont desservis uniquement par une partie commune ;
8. d'une surface égale à 10 % des surfaces de plancher affectées à l'habitation telles qu'elles résultent le cas échéant de l'application des alinéas précédents, dès lors que les logements sont desservis par des parties communes intérieures.».

Terrains situés en bordure ou en retrait des voies :

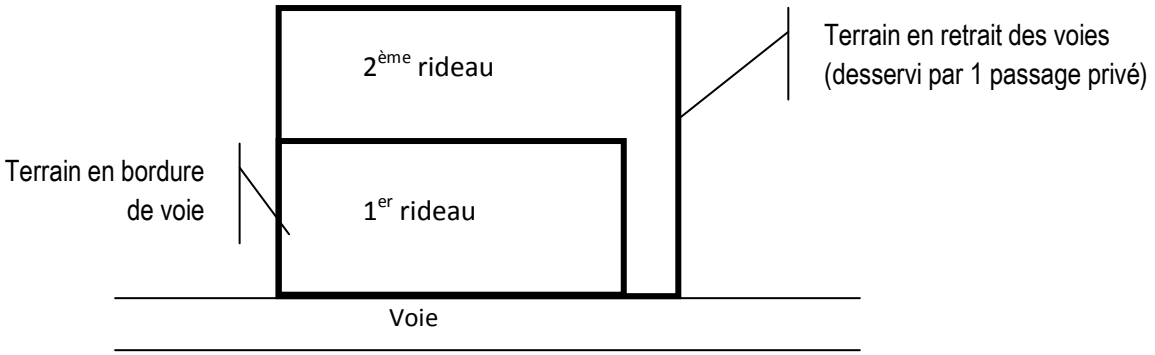

Notion de deuxième rideau et au-delà : cas des parcelles nécessitant un accès sur une voie et dont le terrain d'assiette ne donne pas en totalité sur l'emprise publique.

Terrasse : Partie horizontale aménagée, soit à hauteur du terrain naturel soit à hauteur, en espace de vie extérieur.

Toiture plate ou toiture terrasse :
Partie horizontale d'une construction servant à la fois de couverture et d'espace extérieur à usage uniquement de toiture.

Toiture verte intensive :
Les toitures vertes intensives se distinguent par l'épaisseur du substrat qui les couvre. Elles nécessitent une épaisseur de substrat égale ou supérieure à 50 cm qui doit répondre à trois objectifs principaux :

- permettre à la végétation de se développer,
- avoir une capacité de rétention d'eau suffisante,
- avoir un bon pouvoir drainant (afin d'éviter que les plantes se noient).

Les toitures vertes intensives permettent la plantation de tout type de végétaux (herbacées, plantes grasses, bulbes, mousses, arbustes et arbres) tout en prêtant attention aux systèmes racinaires

Unité foncière: Parcelle ou ensemble de parcelles contiguës appartenant à un même propriétaire.

Voie : La voie constitue la desserte du terrain sur lequel est projetée l'opération ou la construction. Il s'agit de voies de statut privé ou public, ouvertes à la circulation des véhicules motorisés. La voie se compose de la chaussée roulante (hors stationnement) et des trottoirs.

Voie publique : L'emprise d'une voie publique est délimitée par l'alignement.
L'alignement d'une voie constitue la limite entre le domaine public et le domaine privé. On dit que l'on construit "à l'alignement" lorsqu'une construction est édifiée en bordure directe du domaine public.

Voie privée : Une voie privée correspond à tout passage desservant au moins deux terrains ou unités foncières, et disposant des aménagements nécessaires à la circulation tant des personnes que des véhicules motorisés, sans distinction de son régime de propriété (indivision, servitude de passage, etc.).

Vue directe : Une vue directe se définit notamment au nu de la façade. Sont considérées comme ouvertures créant des vues directes :

- les fenêtres y compris les châssis de toit et les lucarnes situées à moins d'1,90 m de haut par rapport au plancher ;
- les portes fenêtres ;
- les portes totalement ou partiellement vitrées (vitrage transparent) ;
- les balcons ;
- les loggias ;
- les terrasses accessibles et coursives de plus de 40 cm de haut par rapport au terrain naturel.

Dans ces cas, le calcul des distances de retrait imposées par le règlement s'effectue toujours perpendiculairement par rapport à l'ouverture prise en compte et en tout point de la façade qui comporte la vue.

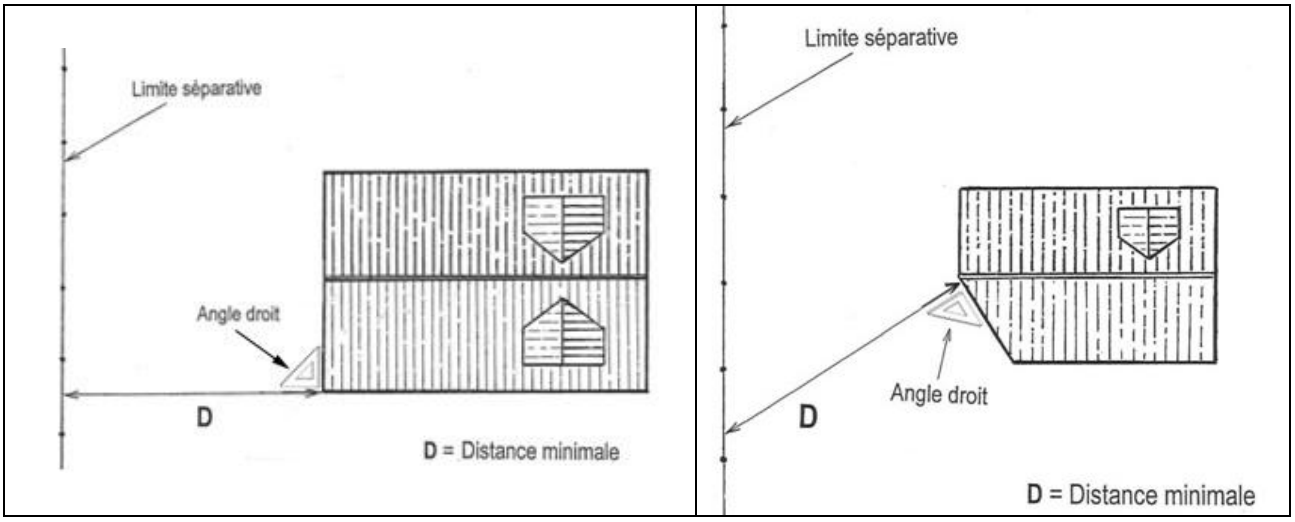

Ne sont pas considérées comme ouvertures créant des vues directes :

- les châssis fixes et verres translucides ;
- les jours de souffrance ;
- les ouvertures de toit situées à plus d'1,90 m de haut par rapport au plancher ;
- les portes pleines ;
- les ouvertures en sous-sols à moins de 60 cm du terrain naturel et d'une superficie maximale de 30 cm sur 50 cm.

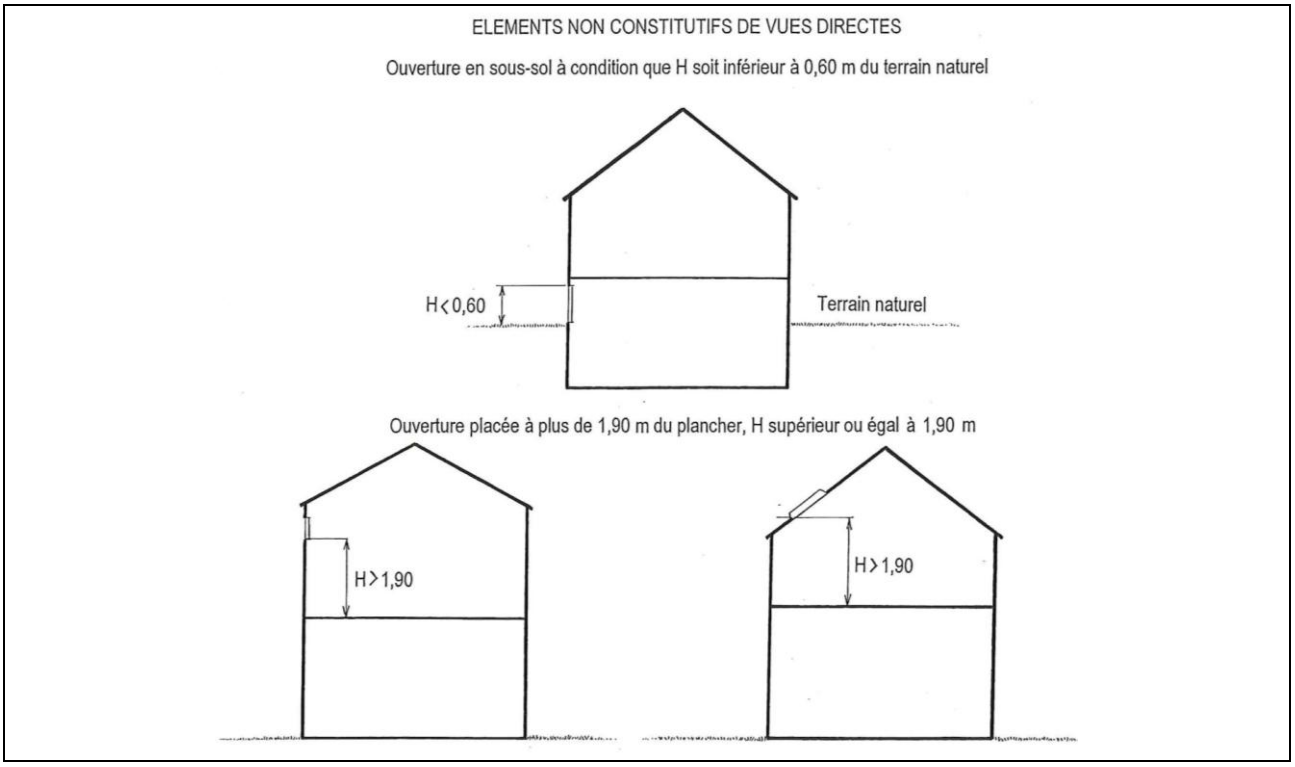

Dans ces différents cas, les règles des façades sans vue s'appliquent.

TITRE VII : DÉFINITION DES CLASSES DES ENVELOPPES D'ALERTE

Classes des enveloppes d'alerte (zones humides au SAGE de l'Yerres) :

Identification des enveloppes d'alerte potentiellement humides en région Île-de-France

- La Classe 1 correspond à la délimitation de zones humides réalisées par des diagnostics de terrain selon des critères et méthodologie décrite dans l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié et ne contient que les informations du CBNBP : Zone humide stricte avec expertise in situ.

- La Classe 2 correspond aux Zones humides identifiées selon les critères de l'Arrêté du 24 juin 2008 mais dont les limites n'ont pas été réalisées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation) ou Zones humides identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères et/ou d'une méthodologie différents de celle de l'arrêté.

- La Classe 3 correspond à une probabilité importante de zones humides mais le caractère humide et les limites restent à vérifier et à préciser.

- La Classe 4 correspond à une Enveloppe pour laquelle on manque d'informations ou pour laquelle les données existantes indiquent une faible probabilité de zone humide. L'enveloppe de cette classe est en fait le négatif de la fusion des 4 autres classes. Pour cette raison, la Classe 4 n'est pas présente dans la couche Enveloppes d'alerte zones humides en Ile-de-France.

- La Classe 5 correspond à une Enveloppe où sont localisées toutes les zones en eau : à la fois les cours d'eau et les plans d'eau extraits et révisés de la BD Carthage et la BDTopo.

TITRE VIII : EXTRAITS DU RÈGLEMENT DU SAGE DE L'YERRES

Articles 1 et 5 :

Article 1. Proscrire la destruction des zones humides

Références réglementaires de la règle	*Article R212-47 2b) du Code de l'environnement* *(nomenclature 3.3.1.0.)*
Objectif du SAGE dans lequel s'inscrit cette règle	Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux associés
Préconisation du PAGD	1.5.2 : Les zones humides doivent être préservées de tout nouvel aménagement.
Localisation de la règle	☞Carte n°36bis de l'atlas : Enveloppes des zones humides
Définition particulière pour l'application de la règle	D'après l'Arrêté du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, une zone est considérée comme humide pour l'application de la rubrique si elle présente l'un des critères suivants : « 1er : Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 et identifiés selon la méthode figurant à l'annexe 1.2 de l'arrêté. Pour les sols dont la morphologie correspond aux classes IV d et V a, définis d'après les classes d'hydromorphie du groupe d'étude des problèmes de pédologie appliquée (GEPPA, 1981 ; modifié), le préfet de région peut exclure l'une ou l'autre de ces classes et les types de sol associés pour certaines communes, après avis du conseil scientifique régional du patrimoine naturel. « 2ème : Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par : « – soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 de l'arrêté complétée en tant que de besoin par une liste additionnelle d'espèces arrêtées par le préfet de région sur proposition du conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le cas échéant, adaptée par territoire biogéographique ; « – soit des communautés d'espèces végétales, dénommées "habitats", caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 de l'arrêté

Article 5. Encadrer les aménagements dans le lit majeur de l'Yerres et sur une bande de 5m pour les autres cours d'eau.

Références réglementaires de la règle	*Article R212-47 2b) du Code de l'environnement* *(nomenclature 3.2.2.0)*
Objectif du SAGE dans lequel s'inscrit cette règle	Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux associés.
Préconisation du PAGD	Préconisation 1.2.5 : Le lit majeur des cours d'eau doit être préservé de tout aménagement. - Pour l'Yerres et l'aval du Réveillon, le lit majeur des cours d'eau est identifié sur la carte 42bis de l'atlas cartographique comme la limite des Plus Hautes Eaux Connues. - Pour les affluents de l'Yerres, la limite de protection considérée sera de 5m depuis le haut de la berge. Afin d'être compatible avec cet objectif de préservation du lit majeur des cours d'eau, les communes inscriront ces espaces dans leurs documents d'urbanisme. Le SAGE recommande vivement de classer ces espaces en zones naturelles. Dans ces zones, les aménagements entraînant une imperméabilisation des sols ainsi que la mise en place de réseaux (eaux usées, eau potable, électricité, gaz…) seront proscrits.
Localisation de la règle	Limite des PHEC de l'Yerres et de l'aval du Réveillon ou bande de 5m de part et d'autre depuis le haut de berge sur les autres cours d'eau de la carte n° 1 de l'atlas : Périmètre et cours d'eau du SAGE de l'Yerres. PHEC délimitée sur la carte n° 42bis de l'atlas cartographique.
Définition particulière pour l'application de la règle	PHEC : Plus Hautes Eaux Connues : niveau atteint par la plus forte crue connue.
Contexte de la règle	On observe notamment sur les cours d'eau de l'aval du bassin de l'Yerres une tendance à l'artificialisation des berges, à l'imperméabilisation des surfaces et au développement d'infrastructures (axes routiers par exemple) dans le lit majeur. Il est nécessaire de stopper cette tendance afin de préserver ou restaurer les milieux riverains, l'espace de mobilité des cours d'eau, ainsi que les zones d'expansion de crues.

TITRE IX : PLAN PERIMETRE DE 500 M AUTOUR DE LA GARE

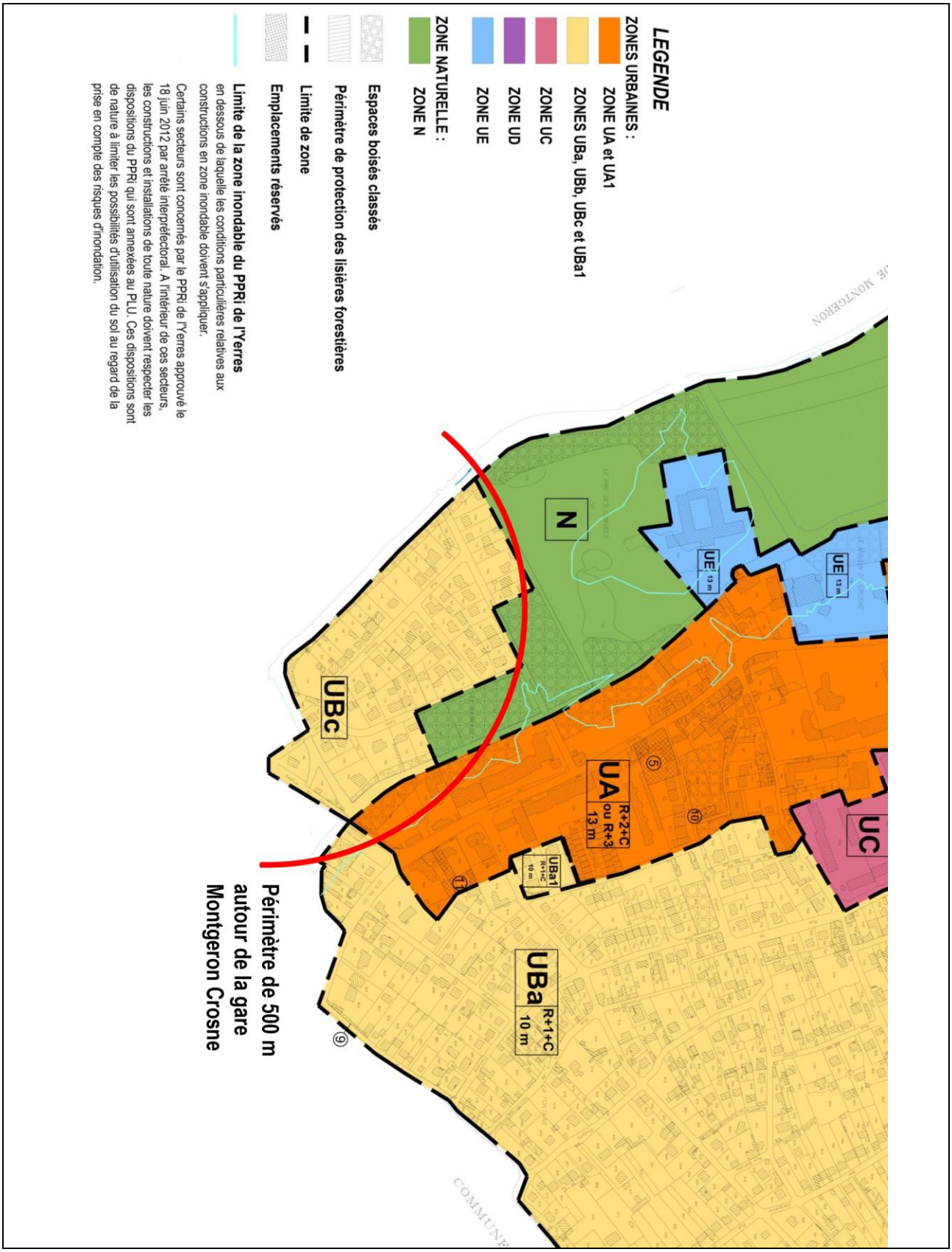

TITRE X : CAHIER DE RECOMMANDATIONS POUR LES PLANTATIONS

Ce cahier de recommandations pour les plantations a pour objectif de renforcer la qualité des paysages de la commune.

Grâce à un code couleurs, qui va du vert (fort intérêt) au rouge (sans intérêt), les végétaux ont été classés en fonction de leurs intérêts écologiques. Les arbres à fruits consommables par la faune, les fleurs pouvant être exploitées par les insectes, la présence d'un cortège biologique, les feuillages et branchages pouvant servir d'abris et d'alimentation à la petite faune, ont par exemple un fort intérêt écologique. Ainsi, il est possible de composer des aménagements paysagers qui constituent également des refuges pour la faune et la flore sauvage urbaine.

Ces plantations ne suffisent toutefois pas à elles-seules pour assurer la bonne préservation et le développement de la biodiversité. Il est nécessaire que les modes d'entretien utilisés pour le développement de ces végétaux ne soient pas agressifs. Il est préférable de recourir à une pratique *"zéro phyto"* qui écarte tous les produits *"phyto pharmaceutiques"* dans la gestion des espaces verts.

Le tableau ci-après apporte un certain nombre d'informations utiles aux habitants pour la plantation d'arbres ou d'arbustes, notamment relatives à la hauteur et à la largeur (ou diamètre de l'arbre) du branchage du végétal à maturité. Ces deux dimensions (hauteur et diamètre) définissent le cylindre de vie qu'occupera l'arbre adulte, au terme d'au moins 30 ans d'existence. Ce volume permet de déterminer les emplacements à privilégier pour sa plantation sur la parcelle, lui permettant d'atteindre sa pleine expression écologique. En effet, l'intérêt écologique d'un arbre ou d'un arbuste croît fortement avec son âge ; ces derniers ne peuvent être considérés comme du simple mobilier décoratif.

Afin de leur permettre de remplir pleinement leurs rôles écologiques, il est nécessaire d'accorder une réelle attention à ces systèmes vivants. Ainsi, les arbres à feuilles caduques peuvent être privilégiés afin de dégager des espaces ombragés sur la parcelle durant l'été, et favoriser un éclairage naturel de la parcelle l'hiver après la chute de leurs feuilles. La hauteur des végétaux, couplée à la densité du feuillage, doit permettre d'appréhender les difficultés à venir concernant les ombres portées sur l'habitation. Les végétaux épineux seront de préférence écartés des zones de passage et pourront renforcer l'efficacité d'une haie ou d'une zone de refuge pour la faune.

Les plantes couvre-sol peuvent quant à elles être préférées au gazon, qui exerce une compétition trop importante pour l'eau et l'alimentation, sans pour autant générer une diversité de niches écologiques favorable au développement de la biodiversité.

De plus, une liste d'espèces végétales invasives avérées à proscrire a été également annexée, afin de préserver la biodiversité et lutter contre la flore exotique envahissante.

POUR LES ARBRES

Légende du tableau	
Code couleur de l'intérêt écologique	
	Très fort
	Fort
	Bon
	Faible
	Sans

	Espèces autochtones (espèces locales)
	Espèces allochtones (espèces importées)

Qu'est-ce-qu'un "nom vernaculaire" ?

En biologie, un nom vernaculaire est un nom commun ou un nom usuel, en langue locale, donné à une ou plusieurs espèces animales ou végétales dans son pays ou sa région d'origine. Par exemple, le *Hêtre faillard* est le nom vernaculaire du *Fagus sylvatica*.

POUR LES ARBRES							
Degré d'intérêt pour la biodiversité	**Nom latin**	**Nom vernaculaire**	**Hauteur**	**Diamètre de l'arbre**	**Port**	**Sol**	**Exposition**
	Prunus avium	Merisier	15	7	Couronne ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Prunus padus	Cerisier à grappes	12+	7	Colonnaire pyramidal	Ordinaire	Plein soleil
	Prunus sargentii	Cerisier à fleurs	12	8	Couronne étalée	Ordinaire	Plein soleil
	Prunus sargentii "Accolade"	Cerisier du Japon (fleurs roses doubles)	12	8	Couronne étalée	Ordinaire	Plein soleil
	Prunus serrula	Cerisier du Japon (fleurs roses doubles)	8+	6	Couronne arrondie	Ordinaire	Plein soleil
	Prunus domestica	Prunier	5	5	Sphérique	Frais ou léger	Plein soleil
	Prunus domestica subsp. syriaca	Mirabellier	5	5	Sphérique	Frais ou léger	Plein soleil
	Pyrus communis	Poirier commun	10	8	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Pyrus cordata	Poirier feuille en cœur	10	5	Pyramidal	Ordinaire / Frais ou léger	Plein soleil
	Pyrus calleryana "Chanteecler"	Poirier à fleurs	15	6	Pyramidal	Profond	Plein soleil
	Pyrus amygdaliformis	Poirier à feuilles d'amandier	4+	3	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Malus sylvestris	Pommier sauvage	9	7	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Malus Coccinella	Pommier à fleurs	4+	4	Etalé	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Malus arnoldiana	Pommier d'ornement	4	4	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Malus "Evereste"	Pommier d'ornement	7	5	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Prunus dulcis	Amandier	8	6	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Crataegus monogyna	Aubépine épineux	10	8	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Crataegus laevigata : Paul's Scarlet	Aubépine épineux	6	6	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Crataegus laevigata : Rosea Pleno	Aubépine épineux	6	6	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil

Degré d'intérêt pour la biodiversité	Nom latin	Nom vernaculaire	Hauteur	Diamètre de l'arbre	Port	Sol	Exposition
	Crataegus prunifolia	Aubépine américaine	8	6	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Crataegus coccinea	Aubépine américaine	7 à 10	6	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Sambucus nigra	Sureau rouge	6	6	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Sorbus occuparia	Sorbier des oiseleurs	15	7	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Sorbus aria	Aliser blanc	15	8	Sphérique	Profond	Plein soleil
	Sorbus torminalis	Alisier torminal	15	10	Etalé	Profond	Plein soleil
	Sorbus domestica	Cormier	15	8	Sphérique	Profond	Plein soleil
	Sorbus alnifolia "Subcordata"	Sorbier à feuille d'aulne	12	5	Etalé	Ordinaire	Plein soleil
	Ficus carica	Figuier comestible	5	6	Demi-sphérique ras du sol	Ordinaire / Frais ou léger	Plein soleil
	Diospyros kaki	Plaqueminier ou Kaki	6	3	Sphérique	Frais ou léger	Plein soleil
	Diospyros lotus	Plaqueminier lotier	12	7	Ovoïde	Frais ou léger	Plein soleil
	Tilia platyphyllos	Tilleul à grandes feuilles	35	25	Ovoïde	Ordinaire /Frais ou léger	Plein soleil Mi ombre
	Tilia cordata	Tilleul a petites feuilles	25	15	Ovoïde	Ordinaire / Frais ou léger	Plein soleil Mi ombre
	Tilia tomentosa	Tilleul argenté	30	25	Ovoïde	Ordinaire / Frais ou léger	Plein soleil Mi ombre
	Tilia henryana	Tilleul à feuilles ciliées	25	25	Ovoïde	Ordinaire / Frais ou léger	Plein soleil Mi ombre
	Castanea sativa	Châtaigner	30	20	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Corylus avellana	Noisetier	6	5	Ovoïde, fuseau	Ordinaire	Plein soleil
	Ilex aquifolium	Houx	25	8	Colonnaire - Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Ilex aquifolium	Houx	25	8	Colonnaire - Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre

Degré d'intérêt pour la biodiversité	Nom latin	Nom vernaculaire	Hauteur	Diamètre de l'arbre	Port	Sol	Exposition
	Morus alba	Mûrier commun	10	10	Demi sphérique		
	Morus australis	Mûrier platane	10	10	Demi sphérique	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Taxus baccata	If	15	10	Colonnaire - Pyramidal		
	Fagus sylvatica	Hêtre	25	20	Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Fagus sylvatica asplenifolia	Hêtre à feuille de fougère	20	15	Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Fagus sylvatica fastigiata	Hêtre fastigié	20	10	Fuseau	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Fagus sylvatica "Pendula"	Hêtre pleureur	8	10	Demi sphérique	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Fagus sylvatica purpurea	Hêtre pourpre	20	15	Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Fraxinus excelsior	Fresnes commun	30	20	Pyramidal	Argileux	Plein soleil
	Fraxinus ornus	Frêne à fleurs	15	15	Sphérique	Argileux	Plein soleil
	Fraxinus oxycarpa Raywood	Frêne	15	15	Sphérique	Argileux	Plein soleil
	Fraxinus pensylvanicum	Frêne de Pennsylvanie	18	9	Ovoïde	Argileux	Plein soleil
	Fraxinus sieboldiana	Frêne à fleurs	4	4	Sphérique	Ordinaire / Argileux	Plein soleil
	Fraxinus ornus "Meczek"	Frêne à fleurs	6	6	Sphérique	Ordinaire / Argileux	Plein soleil
	Fraxinus mariesi	Frêne à fleurs	6	5	Sphérique	Ordinaire / Argileux	Plein soleil
	Fraxinus angustifolia	Frêne à feuilles étroites	25	15	Ovoïde	Ordinaire / Argileux	Plein soleil
	Fraxinus excelsior pendula	Frêne pleureur	15	20	Etalé - Demi sphérique	Ordinaire Argileux	Plein soleil
	Carpinus betulus	Charme commun	25	20	Ovoïde	Ordinaire /Profond	Plein soleil Mi ombre
	Carpinus betulus "Fastigiata"	Charme Pyramidal	15	5	Fuseau	Ordinaire Profond	Plein soleil Mi ombre

Degré d'intérêt pour la biodiversité	Nom latin	Nom vernaculaire	Hauteur	Diamètre de l'arbre	Port	Sol	Exposition
	Ostrya carpinifolia	Charme houblon	15	15	Sphérique		
	Quercus pedonculata	Chêne pédonculé	35 à 40	25 à 30	Demi sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Quercus sessiliflora	Chêne sessile	30	25	Demi sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Quercus robur fastigiata	Chêne sessile fastigié	15 à 20	10	Très colonnaire	Ordinaire	Plein soleil
	Quercus rubra	Chêne rouge	25	20	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Quercus Vilmoriniana	Chêne Vilmorin	20	15	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Quercus cerris	Chêne chevelu de Bourgogne	30	25	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Quercus frainetto	Chêne de Hongrie	35	25	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Quercus variabilis	Chêne liège de Chine	15	15	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Quercus coccinea	Chêne écarlate	20	15	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Quercus acutissima	Chêne à feuilles de châtaignier	20	15	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Quercus palustris	Chêne des marais	20	15	Demi sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Quercus palustris fastigiata	Chêne des marais fastigié	20	8	Fuseau	Ordinaire	Plein soleil
	Quercus phellos	Chêne à feuilles de saule	25	20	Demi sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Quercus ilex	Chêne vert	15	10	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Salix alba	Saule blanc	25	15	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Salix vinimalis	Osier	10	8	Ovoïde	Ordinaire / Frais ou léger	

Degré d'intérêt pour la biodiversité	Nom latin	Nom vernaculaire	Hauteur	Diamètre de l'arbre	Port	Sol	Exposition
	Populus tremula	Peuplier tremble	25	12	Ovoïde	Ordinaire / Frais ou léger	Plein soleil
	Alnus glutinosa	Aulne glutineux	20	12	Ovoïde étroit	Ordinaire	Plein soleil
	Alnus glutinosa "Imperialis"	Aulne glutineux à feuille laciniée	10	5	Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil
	Alnus glutinosa- spaetii	Aulne de Späth	15	10	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Alnus cordata	Aulne de Corse	25	8	Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil
	Alnus incana	Aulne d'Italie	20	12	Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil
	Acer campestre	Erable champêtre	15	8	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Acer pseudoplantanus	Erable sycomore	30+	15+	Ovoïde	Frais ou léger	Plein soleil
	Acer platanoides	Erable plane	25	15	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Acer monspessulanum	Erable Montpellier	7	7	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Acer saccharinum	Erable argenté	25	18	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Acer saccharinum "Pyramidalis"	Erable argenté fastigié	25	12	Colonnaire	Ordinaire	Plein soleil
	Acer rubrum	Erable rouge du Canada	20	10	Ovoïde	Ordinaire / Argileux	Plein soleil
	Acer saccharum	Erable à sucre	25	12	Ovoïde	Humide / Frais ou léger	Plein soleil
	Acer davidii	Erable du père David	12	10	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Acer griseum	Erable à écorce de papier	12	10	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Acer davidii	Erable jaspé de Chine	10	8	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil

Degré d'intérêt pour la biodiversité	Nom latin	Nom vernaculaire	Hauteur	Diamètre de l'arbre	Port	Sol	Exposition
	Acer buergerianum	Erable trilobé	10	8	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Acer Ginnala	Erable de Chine	4	5	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Acer opalus	Erable d'Italie	10	5	Ovoïde	Ordinaire Frais ou léger	Mi ombre
	Ulmus lobel	Orme lisse	15	8	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Betula verrucosa	Bouleau verruqueux	20	10	colonnaire large	Ordinaire	Plein soleil
	Betula pubescentis	Bouleau pubescens	20	10	Colonnaire large	Ordinaire	Plein soleil
	Betula verrucosa pendula et alba	Bouleau pleureur	20	10	Pleureur	Ordinaire	Plein soleil
	Betula "Dalecarlica"	Bouleau de Suède	20	10	Colonnaire	Ordinaire	Plein soleil
	Bétula utilis	Bouleau de l'Himalaya	18	10	Pleureur	Ordinaire	Plein soleil
	Betula nigra	Bouleau noir	18	12	Ovoïde	Frais ou léger	Plein soleil
	Platanus x hispanica	Platane à feuilles d'érable	25	20	Sphérique	Frais ou léger	Plein soleil
	Platanus orientalis	Platane d'Orient	10	10	Sphérique	Ordinaire / Frais ou léger	Plein soleil
	Platanus orientalis "digitata"	Platane à feuilles découpées	10	10	Sphérique	Ordinaire / Frais ou léger	Plein soleil
	Chitalpa tashkentensis	Chitalpa	8	5	Sphérique	Ordinaire / Frais ou léger	Plein soleil
	Liriodendron tulipifera	Tulipier de Virginie	35	20	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Cercis siliquastrum	Arbre de Judée	10	14	Demi sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Tetradium danielli	Evodia de Chine ou arbre aux abeilles	12	8	Sphérique	Frais ou léger	Plein soleil Mi ombre

Degré d'intérêt pour la biodiversité	Nom latin	Nom vernaculaire	Hauteur	Diamètre de l'arbre	Port	Sol	Exposition
	Aesculus hippocastanum	Marronnier blanc	25	18	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Aesculus x carnea	Marronnier rouge stérile	20	15	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Carya ovata	Caryer (famille des juglans)	25	15	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Lagerstroemia indica	Lilas d'été ou Lilas des Indes	10	5	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Corylus colurna	Noisetier de Byzance	20	10	Conique	Ordinaire	Plein soleil
	Celtis australis	Micocoulier de Provence	20	20	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Juglans regia	Noyer Royal	35	15	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Juglan nigra	Noyer d'Amérique	30	20	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Juglan Vilmoriniana	Noyer Vilmorin	20	15	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Parotia persica	Parrotie de Perse	10	12	Très varié	Ordinaire	Plein soleil
	Gleditsia triacanthos "Inermis"	Févier d'Amérique	15	10	Ovoïde	Frais ou léger	Plein soleil
	Catalpa bignoioides	Catalpa commun	10	12	Demi sphérique	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Paulownia	Paulownia	12	10	Demi sphérique	Frais ou léger	Plein soleil
	Davidia involucrata	Arbre aux mouchoirs	12	10	Sphérique	Frais ou léger	Plein soleil Mi ombre
	Cladastris lutea	Virgilier des teinturiers	12	10	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Magnolia grandiflora	Magnolia persistant à grandes fleurs	10	16	Demi sphérique - conique	Ordinaire	Plein soleil

Degré d'intérêt pour la biodiversité	Nom latin	Nom vernaculaire	Hauteur	Diamètre de l'arbre	Port	Sol	Exposition
	Magnolia soulangiana	Magnolia de Solange	8	8	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil - Mi ombre
	Magnolia kobus	Magnolia caduque	12	10	Conique	Ordinaire	Plein soleil - Mi ombre
	Magnolia stéllata	Magnolia à fleur étoilée	12	10	Conique	Ordinaire	Plein soleil - Mi ombre
	Koelreuteria paniculata	Savonnier	10	10	Hémisphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Phellodendron amurense	Arbre au liège du fleuve Amour	10	8	Hémisphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Liquidambar styraciflua	Copalme d'Amérique	25	14	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Zelkova caprinifolia	Faux orme de Sibérie	30	20	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Zelkova serrata	Faux orme du Japon	20	15	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Ginkgo biloba	Arbre aux quarante écus	20	15	Conique	Ordinaire	Plein soleil
	Ginkgo biloba "Fastigiata"	Arbre aux quarante écus	12	8	Fuseau	Ordinaire	Plein soleil
	Ginkgo biloba "Autumn Gold"	Arbre aux quarante écus	12	8	Conique à ovoïde		
	Maclura pomifera	Oranger des Osages	15	8	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Broussonetia papyrifera	Mûrier de Chine	8	8	Sphérique à ovoïde	Frais ou léger	Plein soleil
	Albizia Julibrium	Arbre à soie	5	8	Ombrelle aplatie	Frais ou léger	Plein soleil
	Sophora japonica	Sophora du Japon	20	15	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Sophora japonica Pendula	Sophora du Japon pleureur	3	3	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Taxodium ascendens	Cyprès des marais	20	10	Colonnaire	Ordinaire	Plein soleil
	Taxodium disticum	Cyprès chauve	25	7	Colonnaire	humide	Plein soleil

Degré d'intérêt pour la biodiversité	Nom latin	Nom vernaculaire	Hauteur	Diamètre de l'arbre	Port	Sol	Exposition
	Metasequoia glyptostroboides	Cyprès des étangs	20	12	Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Abies alba	Sapin blanc	30+	10	Conique	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Abies concolor	Sapin bleu	30+	7	Conique	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Abies nordmanniana	Sapin de Norman	40+	15	Conique	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre Ombre
	Abies pinsapo	Sapin d'Espagne	20	6	Conique	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Pinus sylvestris	Pin sylvestre	25	8	Conique	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Pinus nigra	Pin noir	40	6	Conique	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Pinus laricio	Pin laricio	40	6	Conique	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Pinus pinea	Pin parasol	20	15	Ombrelle	Ordinaire	Plein soleil
	Pinus pinaster	Pin maritime	20	9	Conique	Frais ou léger	Plein soleil
	Pinus parviflora glauca	Pin blanc du Japon	5	5	Sphérique	Frais ou léger	Plein soleil
	Pinus griffithii (Wallichiana)	Pin de l'Himalaya	20	12	Conique	Frais ou léger	Plein soleil
	Cedrus libani	Cèdre du Liban	25	15	Conique puis tabulaire	Ordinaire	Plein soleil
	Cedrus libani glauca pendula	Cèdre du Liban bleu pleureur	10	15+	Pleureur, tabulaire	Ordinaire	Plein soleil
	Cedrus libani harringtonii "fastigiata"	Cèdre du Liban fastigié	20	8	Fuseau	Ordinaire	Plein soleil
	Cedrus atlantica	Cèdre de l'Atlas	20	10	Conique puis tabulaire	Ordinaire	Plein soleil
	Cedrus atlantica glauca	Cèdre de l'Atlas bleu	20	10	Conique puis tabulaire	Ordinaire	Plein soleil
	Cedrus atlantica glauca pendula	Cèdre de l'Atlas bleu pleureur	10	15	Pleureur, tabulaire	Ordinaire	Plein soleil

Degré d'intérêt pour la biodiversité	Nom latin	Nom vernaculaire	Hauteur	Diamètre de l'arbre	Port	Sol	Exposition
	Cedrus atlantica glauca Pyramidalis	Cèdre de l'Atlas bleu Pyramidal	20	10	Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil
	Cedrus deodara	Cèdre de l'Himalaya	40	15	Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil
	Calocedrus decurrens	Libocèdre - Cèdre à encens	20	4	Colonnaire	Ordinaire	Plein soleil
	Chamaécyparis lawsoniana	Cyprès de Lawson	3	2	Colonnaire	Ordinaire	Plein soleil
	Metasequoia glyptostroboides	Sapin d'eau	30	8	Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil
	Sequoia sempervirens	Séquoia sempervirens ou Séquoia à feuilles d'if	35	15	Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil
	Séquoiadendron giganteum	Séquoia géant	50+	30	Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil
	Séquoiadendron giganteum Glaucum	Séquoia géant bleu	40	25	Pyramidal	Ordinaire	Plein soleil
	Séquoiadendron giganteum pendulum	Séquoia pleureur	5	20	Tabulaire	Ordinaire	Plein soleil
	Junipérus communis "Hibernica"	Genévrier d'Irlande	4	1	Fuseau	Ordinaire	Plein soleil
	Tamarix tetrandra	Tamaris du printemps	5	5	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Cercidiphyllum japonicum	Arbre au caramel	20	15	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Cedrela sinensis	Acajou de Chine	20	15	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil
	Pterocarya fraxinifolia	Ptérocarier du Caucase	30	20	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil

POUR LES ARBUSTES							
Degré d'intérêt pour la biodiversité	**Nom latin**	**Nom vernaculaire**	**Hauteur**	**Diamètre de l'arbre**	**Port**	**Sol**	**Exposition**
	Amelanchier ovalis	Amélanchier	3	3	Sphérique	Frais ou léger	Plein soleil Mi ombre
	Amelanchier canadensis	Amélanchier Canada	10	3	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Amelanchier lamarckii	Amélanchier	10	12	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Amelanchier laevis "Ballerina"	Amélanchier cultivar	6	8	Ovoïde	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Rosa canina	Eglantier	3	3	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Lonicera xylosteum	Chèvrefeuille arbustif	3	2	Sphérique		Plein soleil Mi ombre
	Ligustrum lucidum	Troène	10	10	Conique	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Viburnum tinus	Laurier thym	3	3	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Frangula dodonei	Bourdaine	5	5	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil Mi ombre
	Rubus ideus	Framboisier	1	1	Buissonnant	Frais ou léger / Humide	Plein soleil
	Cornus mas	Cornouiller mâle	5	5	Sphérique	Frais ou léger / Humide	Plein soleil Mi ombre
	Cornus sanguinea	Cornouiller sanguin	3	3	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Cornus Kousa	Cornouiller du Japon	7	5	Hémisphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Cornus florida	Cornouiller à fleurs	6	8	Hémisphérique	Ordinaire	Plein soleil
	Viburnum opulus	Viorne obier	5	5	Sphérique aplati à la cime	Ordinaire	Plein soleil
	Euonymus europaeus et autres variétés	Fusain d'Europe	3	2	Buissonnant touffu	Ordinaire	Plein soleil

Degré d'intérêt pour la biodiversité	Nom latin	Nom vernaculaire	Hauteur	Diamètre de l'arbre	Port	Sol	Exposition
	Daphne mezereum	Daphné bois gentil	1	1	Buissonnant touffu	Frais ou léger	Plein soleil Mi ombre
	Cytisus scoparius	Genêt à balais	1	1,5	Buissonnant touffu	Ordinaire	Plein soleil
	Ulex europaeus	Ajonc	2,5	2,0	Buissonnant touffu	Ordinaire	Plein soleil
	Cornus controversa	Cornouiller des Pagodes	8	8	En plateaux	Ordinaire	Plein soleil
	Halesia carolina	Arbre aux clochettes	8	10	Hémisphérique	Frais ou léger	Plein soleil Mi ombre
	Prunus lusitancia "Myrtifolia"	Laurier du Portugal à feuille de myrte	5	3	Sphérique	Ordinaire	Plein soleil

POUR LES PLANTES COUVRE SOL		
Degré d'intérêt pour la biodiversité	**Nom latin**	**Nom vernaculaire**
	Aegopodium podagraria variégata	herbe aux gouteux
	Ajuga	gugle rampante
	Aspérula odorata	aspérule
	Cyclamen neapolitanum	cyclamen de Naples
	Epimedium	Epimédium
	Hédéra (nombreuses variétés)	lierre
	Hypéricum calycinum	millepertuis
	Lamium galéopdolon	lamier d'ornement
	Rubus tricolor	roncier nain sans épine
	Ruscus acleatus	fragon petit houx
	Symphoricarpus x chenaultii Hancock	symphorine rampante
	Vinca major	grande pervenche
	Vinca minior	petite pervenche
	Cotoneaster dammeri et radicans	cotonéaster
	Euonimus fortunei radicans	fusain rampant
	Lonicera nitida	chèvrefeuille
	Viburnum davidii	viorne
	Rosmarinus officinalis "Prostatus"	romarin
	Thymus serpyllum	thym serpolet
	Géranium endressi	géranium vivace
	Géranium macrorrhizum	géranium vivace
	Lysimachia nummularia	lysimaque naine
	Delosperma cooperi	pourpier vivace
	Saponaria ocymoides	saponaire faux basilic
	Ceanothus gloriosus	ceanothe
	Erica	bruyère
	Potentilla fruticosa toutes variétés	potentille
	Spirea japonica toutes variétés	spirée

LISTE D'ESPECES VEGETALES INVASIVES AVEREES A PROSCRIRE			
Espèce	**Nom Vernaculaire**	**Famille**	**Origine**
Acacia dealbata Willd.	Mimosa argenté	Fabaceae	Australie
Acacia saligna (Labill.) Wendl. Fil.	Mimosa à feuilles de saule	Fabaceae	Australie
Acer negundo L.	Erable Negundo	Aceracea	N. Am.
Ailanthus altissima (Miller) Swingle	Faux vernis du Japon	Simaroubaceae	Chine
Ambrosia artemisiifolia L.	Ambroise élevée	Asteraceae	N. Am.
Ambrosia psilostachya DC.	Ambroise à épis grêles	Asteraceae	N. Am.
Aristolochia sempervirens L.	Aristoloche élevée	Aristolochiaceae	C. et E. Méd.
Artemisia verlotiorum Lamotte	Armoise de Chine	Asteraceae	E. Asie
Asclepias syriaca L.	Herbe à la ouate	Apocynaceae	N. Am.
Aster novi-belgii gr.	Aster	Asteraceae	N. Am.
Aster squamatus (Sprengel) Hieron.	Aster écailleux	Asteraceae	S. et C. Am.
Azolla filiculoides Lam.	Azolla fausse fougère	Azollaceae	Am. trop. + temp.
Baccharis halimifolia L.	Séneçon en arbre	Asteraceae	N. Am.
Berberis aquifolium Pursh.	Mahonia faux-houx	Berberidaceae	N. Am.
Berteroa incana (L.) DC.	Alysson blanc	Brassicaceae	Eurosib.
Bidens connata Willd.	Bident à feuille connées	Asteraceae	N. Am.
Bidens frondosa L.	Bident feuillé	Asteraceae	N. Am.
Bothriochloa barbinodis (Lag.) Herter	Bardon Andropogon	Poaceae	N. Am.
Bromopsis inermis	Brome sans-arêtes	Poaceae	Eurasie
Bromus catharticus Vahl	Brome faux Uniola	Poaceae	S. Am.
Buddleja davidii Franchet	Arbre à papillon	Buddlejaceae	Chine

Espèce	Nom Vernaculaire	Famille	Origine
Cabomba caroliniana A.Gray	Cabomba de Caroline	Cabombaceae.	Am. trop.
Campylopus introflexus	Mousse cactus	Dicranaceae	H. aust.
Carpobrotus acinaciformis (L.) L. Bolus	Ficoïde à feuille en sabre	Aizoaceae	S. Af.
Carpobrotus edulis (L.) R. Br.	Ficoide doux	Aizoaceae	S. Af.
Cenchrus incertus M.A. Curtis	Cenchrus	Poaceae	Am. trop, subtrop.
Chenopodium ambrosioides L.	Chénopode fausse Ambroisie	Chenopodiaceae	Am. trop.
Cornus sericea L.	Cornouiller soyeux	Cornacées	N. Am.
Conyza bonariensis (L.) Cronq.	Erigéron crépu	Asteraceae	Am. trop.
Conyza canadensis (L.) Cronq.	Conyze du Canada	Asteraceae	N. Am.
Conyza sumatrensis (Retz) E. Walker	Vergerette de Barcelone	Asteraceae	A. trop.
Cortaderia selloana (Schultes&Schultes fil.) Ascherson& Graebner	Herbe de la pampa	Doaceae	S. Am.
Cotoneaster horizontalis Decne	Cotonéaster horizontal	Rosacées	O. Chine
Cotula coronopifolia L.	Cotule pied de corbeau	Asteraceae	S. Af.
Crassula helmsii (Kirk) Cockayne	Orpin de Helms	Crassulaceae	Australie
Cyperus eragrostis Lam.	Soucher vigoureux	Cyperaceae	Am. trop.
Cytisus multiflorus (L'Hér.) Sweet	Cytise blanc	Fabaceae	W. Méd.
Cytisus striatus (Hill) Rothm.	Genêt strié	Fabaceae	Médit.
Egeria densa Planchon	Elodée dense	Hydrocharitaceae	S. Am.
Elodea canadensis Michaux	Elodée du Canada	Hydrocharitaceae	N. Am
Elodea nuttalii (Planchon) St. John	Elodée à feuilles étroites	Hydrocharitaceae	N. Am.
Epilobium ciliatum Rafin.	Epilobe cilé	Onagraceae	N. Am.
Erigeron annuus L.	Vergerette annuelle	Astéracées	N. Am.

Espèce	Nom Vernaculaire	Famille	Origine
Erigeron canadensis L.	Vergerette du Canada	Astéracées	N. Am.
Erigeron sumatrensis Retz.	Vergerette de Sumatra	Asteraceae	S. Am.
Fallopia baldschuanica (Regel)	Renouée du Turkestan	Polygonaceae	Asie
Galega officinalis L.	Sainfoin d'Espagne	Fabacées	Médit
Glyceria striata (Lam.)	Glycerie striée	Poaceae	N. Am.
Helianthus tuberosus L.	Topinanbour	Asteraceae	N. Am.
Helianthus x laetiflorus Pers.	Hélianthe vivace	Asteraceae	N. Am.
Heracleum mantegazzianum gr.	Berce du Caucase	Apiaceae	Caucase
Hydrocotyle ranunculoides L.f.	Hydrocotyle fausse renoncule	Araliaceae	N. et SE. Am.
Impatiens balfouri Hooker fil.	Impatience des jardins	Balsaminaceae	Himalaya
Impatiens capensis Meerb	Balsamine du Cap	Balsaminaceae	N. Am.
Impatiens glandulifera Royle	Balsamine de l'Himalaya	Balsaminaceae	Himalaya
Impatiens parviflora DC.	Balsamine à petites fleurs	Balsaminaceae	E. Sibér.
Lagarosiphon major (Ridley) Moss	Lagarosiphon majeur	Hydrocharitaceae	S. Af.
Lemna minuta H.B.K.	Lentille d'eau minuscule	Lemnaceae	Am. trop.
Lemna turionifera Landolt	Lentille à turion	Lemnaceae	N. Am.
Lindernia dubia (L.) Pennell	Lindernie fausse gratiole	Scrophulariaceae	N.E. Am.
Lonicera japonica Thunb.	Chèvrefeuille du Japon	Caprifoliaceae	Chine
Ludwigia grandiflora (Michaux) Greuter et Burdet	Jussie, Ludwigie à grandes fleurs	Onagraceae	N. et S. Am.
Ludwigia peploides (Kunth) P.H. Raven	Jussie	Onagraceae	N. et S. Am.
Myriophyllum aquaticum (Velloso) Verdcourt	Myriophylle du Brésil	Haloragaceae	S. Am.
Myriophyllum heterophyllum Michx	Myriophylle hétérophylle	Haloragaceae	S. Am.
Oenothera biennis gr.	Onagre bisannuelle	Onagraceae	N. Am.

Espèce	Nom Vernaculaire	Famille	Origine
Oxalis pes-caprae	Oxalis pied de chèvre	Oxalidaceae	S. Af.
Paspalum dilatatum Poiret	Paspale dilatée	Poaceae	S. Am.
Paspalum distichum L.	Paspale à deux épis	Poaceae	Am. trop.
Parthenocissus inserta	Vigne-vierge commune	Vitacées	N. Am.
Phytolacca americana L.	Raisin d'Amérique	Phytolaccaceae	Am.
Pittosporum tobira (Thunb.) Aiton fil.	Arbre des Hottentots	Pittosporaceae	Eur. / Asie / Orient
Pterocarya fraxinifolia (Poir.)	Noyer du Caucase	Juglandaceae	Caucase
Prunus cerasus	Griottier	Rosacées	Eur / SO. Asie
Prunus laurocerasus L.	Laurier cerise	Rosaceae	Balk.-pers.
Prunus serotina Ehrh.	Cerisier tardif	Rosaceae	Am.
Reynoutria japonica Houtt.	Renouée du Japon	Polygonaceae	Japon
Reynoutria sachalinensis (Friedrich Schmidt Petrop.) Nakai	Renouée de Sakhaline	Polygonaceae	E. Asie
Reynoutria x bohemica J. Holub	Renouée de Bohême	Polygonaceae	Orig. hybride
Rhododendron ponticum L.	Rhododendron des parc	Ericaceae	Balkans/Pén. ibér.
Rhus typhina L.	Sumac hérissé	Anacardiaceae	N. Am.
Robinia pseudo-acacia L.	Robinier faux acacia	Fabaceae	N. Am.
Rumex cristatus DC.	Patiences à crêtes, Rumex à Crêtes	Polygonaceae	Grèce / Sicile
Rumex cuneifolius Campd.	Oseilles à feuilles en coin, Rumex	Polygonaceae	S. Am.
Senecio inaequidens DC.	Séneçon sud africain	Asteraceae	S. Af.
Solidago canadensis L.	Tête d'or	Asteraceae	N. Am.
Solidago gigantea Aiton	Tête d'or	Asteraceae	N. Am.
Spartina anglica C.E. Hubbard	Spartine	Doaceae	S. Angleterre
Sporobolus indicus (L.) R. Br.	Sporobole fertile	Poaceae	Am. trop, subtrop.

Espèce	Nom Vernaculaire	Famille	Origine
Symphytum asperum gr.	Consoude hérisée	Boraginaceae	Caucase-pers.
Symphoricarpos albus (L.)	Symphorine à fruits blancs	Caprifoliaceae	N. Am.
Syringa vulgaris L.	Lilas	Oléacées	Balkans
Xanthium strumarium gr.	Lampourde glouteron	Asteraceae	Am / Médit
Source : Parisot C., 2009. Guide de gestion différenciée à usage des collectivités. Natureparif –ANVL. 159 pages Document actualisé avec les données du CBNBP : http://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/ressources/ressources.jsp			